



**DELIBERATION n° Del.2025-II-44**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2025**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 Février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

-- en exercice : 33  
- présents : 25  
- représentés : 7  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le  
24 MARS 2025

De la publication le  
24 MARS 2025

**Soutien au peuple Ukrainien**

Le conseil Municipal de Faverges-Seythenex **affirme son soutien plein et entier au peuple ukrainien** qui subit, depuis une décennie et avec encore plus d'intensité depuis le 24 février 2022, les terribles conséquences de l'invasion russe sur son territoire souverain.

Élus de Faverges-Seythenex, ville de paix, de tradition humaniste, engagée dans de nombreuses actions de solidarité envers les peuples du monde et soucieuse des droits humains, **nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre meurtrière menée par Vladimir Poutine**, appelons au strict respect du droit international et à la cessation des crimes de guerre perpétrés en Ukraine ainsi qu'à la poursuite des sanctions internationales contre le régime russe.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Nous sommes aux côtés de la communauté ukrainienne de notre territoire qui vit dans l'inquiétude permanente depuis le début de ce conflit. Nous nous

**PRESENTS** : Jacques DALEX, Maire,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU, Liliane THORENS, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Françoise KLEMENCIC, Conseillers *municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Madame Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Madame Florence GONZALES

Monsieur François HUSAK a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET  
Monsieur Mohammed FAYEK a donné Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE  
Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN  
Monsieur Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Madame Julie DENAMBRIDE

Monsieur Olivier TISSOT-DUPONT a donné procuration à Madame Anne-Marie BERNARD

Madame Virginie DUPONT a donné procuration à Monsieur Yves CREPEL

**ABSENTS** : Jean-Philippe MARTINET

tenons debout aux côtés de toutes celles et ceux qui, partout dans le monde, et aussi en Russie malgré la violente répression, dénoncent et s'opposent aux assauts destructeurs de Vladimir Poutine.

**Nous réaffirmons notre profond attachement à la paix sur notre continent** et dans le monde, ainsi qu'à la recherche d'une résolution diplomatique au conflit en cours. C'est bel et bien la seule voie possible. Nous en appelons aux autorités nationales des États membres de l'Union européenne afin qu'elles défendent d'une seule voix les valeurs de respect des droits humains et des libertés fondamentales au cœur du projet européen et montrent la détermination nécessaire pour défendre l'intégrité et la sécurité de l'Ukraine.

Nous saluons la fermeté avec laquelle les États et institutions européennes ont pris des mesures fortes et coordonnées, sur le plan des sanctions à l'encontre de la Russie mais aussi en donnant une perspective à l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Nous encourageons la volonté européenne de garantir la sécurité de son territoire et de ses habitants de manière plus indépendante et autonome. **Faverges-Seythenex continuera de soutenir sans exception toutes celles et ceux qui se battent pour la paix, la démocratie et l'État de droit.**

Nous sommes tous outragés par les provocations extrêmes et les violations du droit international qui ont été perpétrées. Nous sommes soucieux de la surenchère économique et financière que notre allié d'hier, les Etats-Unis, et la volonté cynique de son président, Donald TRUMP, font peser sur la population ukrainienne pour de simples intérêts économiques et une volonté hégémonique ouvertement proclamée.

Le conflit en Ukraine devra nécessairement trouver un dénouement, mais les voies diplomatiques sont nécessaires pour y arriver. Toute paix négociée devra se faire dans le respect du droit international. Les élus de Faverges-Seythenex affirment leur détermination à soutenir le droit du peuple ukrainien de vivre dans un pays en paix, prospère et souverain, et expriment leur souhait d'une résolution pacifique basée sur la négociation.

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité :**

 Affirme son soutien au peuple ukrainien

**VOTE :**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 – Agnès BAILLEU**

***Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,***

**Le Secrétaire de séance,**

**Bernard PAJANI**



**Le Maire,**

**Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.